



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2020**

Date de convocation : 11 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, Maire.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Delphine BERGÉ, Francis BOUTIN, Véronique BRÉMONT, Nathalie DESCHAMPS, Michel DESHOULIERES, Marie HENOT, Mathieu MABROUQUE, Roxanne NAKACHE, Dominique PEIGNAUX, Julien PILTÉ, Jean-Marie RENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Madame Bernadette BONGRAND donne pouvoir à Monsieur Francis BOUTIN
- Monsieur Bruno GARREAU donne pouvoir à Monsieur Mathieu MABROUQUE
- Madame Sophie LESCORNEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-François CESSAC
- Madame Nathalie PENOT-COINDRE donne pouvoir à Madame Nathalie DESCHAMPS
- Monsieur Yves PETIBON donne pouvoir à Monsieur Michel DESHOULIERES
- Madame Sandrine GAUDRON

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 13

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 18

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du Secrétaire de séance. Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU a été élu à l'unanimité Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2020

B) Délibérations

- | | |
|---------------|---|
| 2020 1512 079 | Avis du Conseil Municipal sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) |
| 2020 1512 080 | Vente de parcelles à la Communauté Touraine-Est Vallées pour l'extension des Brosses III |
| 2020 1512 081 | Acquisition de la parcelle C 74 appartenant aux héritiers de Monsieur TAILLANDIER Raymond |
| 2020 1512 082 | Acquisition de la parcelle ZE 5 appartenant à Madame MOLINERI Pierrette |

2020 1512 083	Demande d'aide financière pour la réalisation d'une ludothèque auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
2020 1512 084	Demande de subvention pour la réalisation d'une ludothèque au titre du Fonds Départemental de Développement
2020 1512 085	Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
2020 1512 086	Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » -Délibération de principe
2020 1512 087	Modification des normes comptables M49 pour les budgets Eau et Assainissement
2020 1512 088	Décision modificative n°3 – Budget Principal
2020 1512 089	Décision modificative n°3 – Budget Eau
2020 1512 090	Amortissement des études versées en 2019 - Budget de l'Assainissement
2020 1512 091	Amortissement des études versées en 2019 - Budget de l'Eau
2020 1512 092	Financement des actions culturelles du Sud Cher
2020 1512 093	Frais du service de l'eau – année 2021
2020 1512 094	Vote des subventions aux associations

00 - Informations au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

01 – Divers

A / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2020

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

B / Délibérations du Conseil Municipal

2020 1512 079	Avis du Conseil Municipal sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
---------------	---

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 151-1 et suivants et R 151-1 et suivants,

Vu, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération tourangelle approuvé le 27 septembre 2013, mis en révision-extension le 24 mars 2017,

Vu, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu, le Programme Local de l'Habitat de Touraine-Est Vallées adopté le 19 décembre 2019,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Larçay du 02 février 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Larçay en date du 06 février 2018 autorisant Touraine-Est Vallées à poursuivre la procédure de révision du PLU engagée avant le transfert de la compétence à l'intercommunalité,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Larçay portant avis favorable sur projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu, la délibération n° DEL121-2019 du Conseil Communautaire de Touraine-Est Vallées du 04 mars 2020 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Larçay,

Vu, le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 02 décembre 2020,

Considérant, que le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé par le Conseil Communautaire conformément au code de l'urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François CESSAC et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'approbation du plan local d'urbanisme,
- **PRECISE** que le PLU de Larçay sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté Touraine-Est Vallées et en Mairie de Larçay aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément à l'article L 153-22 du Code de l'Urbanisme.
- **INDIQUE** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Larçay et au siège de la Communauté Touraine-Est Vallées et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté Touraine-Est Vallées, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme. Mention de l'affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées

2020 1512 080	Vente de parcelles à la Communauté Touraine-Est Vallées pour l'extension des Brosses III
---------------	--

Vu, les statuts de la Communauté de Communes et son article 4 relatif à ses compétences en matière de développement économique,

Vu, l'avis des domaines sollicité le 09 octobre 2020,

Considérant, la nécessité pour la Communauté Touraine-Est Vallées, afin de poursuivre les travaux d'aménagement de la zone d'activités des Brosses III située à Larçay, d'acquérir 79 131m² de foncier à vocation économique appartenant à la commune de Larçay.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François CESSAC et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente foncière à Touraine-Est Vallées, des parcelles cadastrées section ZE 20 de 37 410 m², ZE 26 de 32 876 m², et ZE 107 de 8 845 m² au PLU de la commune de Larçay, soit une superficie totale de 79 131 m².
- **PRECISE** qu'un avis au Service des Domaines a été sollicité le 9 octobre 2020 par la communauté Touraine-Est Vallées, en attente de réponse.
- **PRECISE** que le prix fixé entre la Communauté Touraine-Est Vallées et la commune de Larçay est de 356 089 € avant bornage, frais de notaire à charge de l'acquéreur.

- **PRECISE** que cette cession à titre onéreux se déroule selon les formalités de droit commun relatives aux cessions de biens et sera signée par devant notaire, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous documents y afférant.

2020 1512 081	Acquisition de la parcelle C 74 appartenant aux héritiers de Monsieur TAILLANDIER Raymond
---------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle C 74 appartenant aux héritiers de Monsieur TAILLANDIER Raymond pour la somme totale de 400 € hors frais notariés à la charge de la commune de Larçay.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette acquisition.
- **Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

2020 1512 082	Acquisition de la parcelle ZE 5 appartenant à Madame MOLINERI Pierrette
---------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle ZE 5 appartenant à Madame MOLINERI Pierrette pour la somme totale de 2 600 € hors frais notariés à la charge de la commune de Larçay.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette acquisition.
- **Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

2020 1512 083	Demande d'aide financière pour la réalisation d'une ludothèque auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
---------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **Engager** les travaux de réalisation d'une ludothèque dont les montants seront inscrits au budget 2021,
- **Solliciter**, pour le financement de ces opérations, une aide financière à l'investissement auprès de la CAF,
- **Signer** tous documents afférents à cette demande.

2020 1512 084	Demande de subvention pour la réalisation d'une ludothèque au titre du Fonds Départemental de Développement
---------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le plan de financement tel que figurant ci-dessous

Dépenses HT		Recettes HT	
Natures des dépenses	Montant	Natures des apports financiers	Montant
Travaux	280 000	Conseil Départemental	172 500
Etudes et marchés	5 000	Autres concours financiers :	
Achats de jeux	30 000	Europe	
Mobilier	30 000	Etat	
		Région	
		Autres : CAF	76 000
		Autofinancement	96 500
Total de l'opération HT	345 000	Total de l'opération HT	345 000

- **de solliciter** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Développement d'un montant de 172 500,00 € HT.

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

2020 1512 085	Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
---------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **Engager** les travaux de rénovation de l'ancienne école maternelle pour créer une salle de conseil municipal dont les montants seront inscrits au budget 2021,
- **Solliciter**, pour le financement de ces opérations, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021, le solde étant pris en charge par le budget de la commune de Larçay,
- **Solliciter** la subvention la plus élevée à ce titre,
- **Signer** tous documents afférents à cette demande.

2020 1512 086	Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » - Délibération de principe
---------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D.167-19,

Vu la demande du Trésorier Principal,

- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux, ...)
- Les frais d'annonce, de publicité, affiches et parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De considérer l'affectation des dépenses ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

2020 1512 087	Modification des normes comptables M49 pour les budgets Eau et Assainissement
---------------	---

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François CESSAC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le choix de pratiquer la norme M49 développée pour les budgets Assainissement et Eau de la commune de Larçay, à compter du 1^{er} janvier 2021.

2020 1512 088	Décision modificative n°3 – Budget Principal
---------------	--

Monsieur Jean-François CESSAC informe le Conseil Municipal que

- L'éclairage des deux courts de tennis extérieurs en cours de réalisation est nécessaire. Par conséquent, il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme de virement de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire Finances)

022 Dépenses imprévues :	- 11 000 €
023 Virement à la section d'investissement :	+ 11 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

(Gestionnaire finances)

021 Virement de la section de fonctionnement :	+ 11 000 €
--	------------

INVESTISSEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire Finances)

2041512 Bâtiments et installations	+ 11 000€
------------------------------------	-----------

- Les travaux en régie ont été effectués par les agents de la commune. Or il s'avère que les crédits budgétés sont insuffisants. Par conséquent, il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme de virement de crédits :

FONCTIONNEMENT RECETTES :

(Gestionnaire finances)

722 Immobilisations corporelles :	+ 39 500 €
-----------------------------------	------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire finances)

023 Virement à la section d'investissement :	+ 39 500 €
--	------------

INVESTISSEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire Direction technique)

2152/040 Installation de voirie :	+ 23 000 €
(Service voirie)	

21312/040 Bâtiments scolaires : (Service bâtiments)	+ 6 000 €
21318/040 Autres bâtiments publics : (Service bâtiments)	+ 10 500 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

(Gestionnaire finances)

021 Virement de la section de fonctionnement :	+ 39 500 €
--	------------

- En prévision de la réfection du terrain de football Eddy Merckx, une étude a été faite. Par conséquent, il s'avère nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme de virement de crédits :

FONCTIONNEMENT RECETTES :

(Gestionnaire finances)

022 Dépenses imprévues :	- 5 900 €
023 Virement à la section d'investissement :	+ 5 900 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

(Gestionnaire finances)

021 Virement de la section de fonctionnement :	+ 5 900 €
--	-----------

INVESTISSEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire Sports)

2031/108 : Frais d'études	+ 5 900 €
---------------------------	-----------

- Les travaux de l'école Jean Moulin n'ont pas été mis au budget sur le bon article. Par conséquent, il s'avère nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme de virement de crédits :

INVESTISSEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire Direction des services techniques)

2158/112 : Autres installations, matériels et outillages techniques	- 50 000 €
2128/112 : Autres agencements et aménagements de terrains	+ 50 000 €

- Le locataire d'un logement de la rue du 8 mai est parti. Des travaux de rénovations s'avèrent indispensables. Par conséquent, il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme de virement de crédits :

FONCTIONNEMENT RECETTES :

(Gestionnaire finances)

022 Dépenses imprévues :	- 7 100 €
023 Virement à la section d'investissement :	+ 7 100 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

(Gestionnaire finances)

021 Virement de la section de fonctionnement :	+ 7 100 €
--	-----------

INVESTISSEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire Sports)

2135/103 : Frais d'études	+ 7 100 €
---------------------------	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives énoncées ci-dessus.

2020 1512 089	Décision modificative n°3 – Budget Eau
---------------	--

Monsieur Jean-François CESSAC informe le Conseil Municipal que les travaux en régie ont été effectués par les agents de la commune. Or il s'avère que les crédits budgétés sont insuffisants. Par conséquent, il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme de virement de crédits :

FONCTIONNEMENT RECETTES :

✓ Gestionnaire finances

722 Immobilisations corporelles :	+ 2 300 €
-----------------------------------	-----------

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

✓ Gestionnaire finances

023 Virement à la section d'investissement :	+ 2 300 €
--	-----------

INVESTISSEMENT DEPENSES :

✓ Gestionnaire Direction technique

21531/040 Réseaux d'adduction d'eau : (Service voirie)	+ 300 €
---	---------

21561/040 Service de distribution d'eau : (Service voirie)	+ 2 000 €
---	-----------

INVESTISSEMENT RECETTES :

✓ Gestionnaire finances

021 Virement de la section de fonctionnement :	+ 2 300 €
--	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives énoncées ci-dessus.

2020 1512 090	Amortissement des études versées en 2019 - Budget de l'Assainissement
---------------	---

Monsieur Jean-François CESSAC informe le Conseil Municipal que des études versées en 2019 pour un montant total de 24 980,50 € (compte 2031) doivent être amorties sur une durée de cinq ans.

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : **24 980,50 €**

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2019 : **1 283 €**

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2019 : **10 091 €**

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2019 : **8 724,50 €**

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2019 : **3 392 €**

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2019 : **1 490 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28031 : **24 980,50 €**

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2019 : **1 283 €**

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2019 : **10 091 €**

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2019 : **8 724,50 €**

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2019 : **3 392 €**

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2019 : **1 490 €**

Monsieur Jean-François CESSAC propose d'amortir sur cinq ans et à partir de l'exercice 2020 les études versées en 2019 pour un montant de 24 980,50 € (compte 28031) suivant le tableau suivant :

**Amortissement sur 5 ans
des études versées en 2019**

Amortissement sur 5 ans	Montant 2019	Montant 2019	Montant 2019	Montant 2019	Montant 2019	Total
	1 283 €	10 091 €	8 724,50 €	3 392 €	1 490 €	24 980,50 €
2020	256,60 €	2 018,20 €	1 744,90 €	678,40 €	298,00 €	4 996,10 €
2021	256,60 €	2 018,20 €	1 744,90 €	678,40 €	298,00 €	4 996,10 €
2022	256,60 €	2 018,20 €	1 744,90 €	678,40 €	298,00 €	4 996,10 €
2023	256,60 €	2 018,20 €	1 744,90 €	678,40 €	298,00 €	4 996,10 €
2024	256,60 €	2 018,20 €	1 744,90 €	678,40 €	298,00 €	4 996,10 €
Total	1 283,00 €	10 091,00 €	8 724,50 €	3 392,00 €	1 490,00 €	24 980,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement des études versées en 2019 sur cinq ans à partir de l'exercice 2020.

2020 1512 091	Amortissement des études versées en 2019 - Budget de l'Eau
---------------	--

Monsieur Jean-François CESSAC informe le Conseil Municipal que des études versées en 2019 pour un montant total de 6 889,40 € (compte 2031) doivent être amorties sur une durée de cinq ans.

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : **6 889,40 €**

Amortissement étude schéma directeur eau versée en 2019 : **1 283 €**

Amortissement étude schéma directeur eau versée en 2019 : **5 606,40 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28031 : **6 889,40 €**

Amortissement étude schéma directeur eau versée en 2019 : **1 283 €**

Amortissement étude schéma directeur eau versée en 2019 : **5 606,40 €**

Monsieur Jean-François CESSAC propose d'amortir sur cinq ans et à partir de l'exercice 2020 les études versées en 2019 pour un montant de 6 889,40 € (compte 28031) suivant le tableau suivant :

**Amortissement sur 5 ans
des études versées en 2019**

Amortissement sur 5 ans	Montant 2019	Montant 2019	Total
	1 283 €	5 606,40 €	6 889,40 €
2020	256,60 €	1 121,28 €	1 377,88 €
2021	256,60 €	1 121,28 €	1 377,88 €
2022	256,60 €	1 121,28 €	1 377,88 €
2023	256,60 €	1 121,28 €	1 377,88 €
2024	256,60 €	1 121,28 €	1 377,88 €
Total	1 283,00 €	5 606,40 €	6 889,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement des études versées en 2019 sur cinq ans à partir de l'exercice 2020.

2020 1512 092	Financement des actions culturelles du Sud Cher
---------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les communes du Sud Cher de la Communauté Touraine-Est Vallées se sont associées pour d'une part travailler à une saison estivale coordonnée et au dépôt d'un dossier dans le cadre du PACT de la Région Centre Val de Loire pour l'année 2020,

Considérant que ce projet a nécessité de nombreuses heures de travail de la part de la responsable du service Culture-Communication de la ville de Véretz,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

– **Approuve** la répartition des frais engagés par la commune de Larçay pour la coordination administrative du projet culturel Sud Cher et la préparation du dossier du PACT pour l'année 2019 et en 2020 selon le tableau suivant :

MISSIONS		VERETZ	LARCAY	AZAY
Projet culturel Sud Cher 2019	Heures	140h	2h	2h
	MONTANT	2 863,00 €	33,52 €	36,06 €
Projet PACT 2019	Heures	120h	3h	
	MONTANT	2 454,00 €	50,28 €	
Projet culturel Sud Cher 2020	Heures	140h	2h	3h30
	MONTANT	2 863,00 €	33,52 €	64,65 €
Projet PACT 2020	Heures	120h	3h	
	MONTANT	2 454,00 €	48,96 €	
	TOTAL/Commune	10 634,00 €	166,28 €	100,71 €
	TOTAL GENERAL	10 900,99 €		
	Répartition égalitaire	3 633,66 €	3 633,66 €	3 633,66 €
	Remboursement	7 000,34 €	- 3 467,38 €	- 3 532,96 €

– Précise qu'un titre sera émis par la commune de Véretz pour obtenir le remboursement des sommes dues par la commune de Larçay,

– Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

2020 1512 093	Frais du service de l'eau – année 2021
---------------	--

Monsieur Jean-François CESSAC donne lecture du rapport suivant :

Conformément au règlement de l'eau notamment ses articles 19 et 22, le Conseil Municipal, vu la proposition émise par la commission des finances réunie le 09 novembre 2020 et après débats, fixe, à l'unanimité, ainsi qu'il suit, les montants des frais du service de l'eau pour l'année 2021.

- Frais d'ouverture de compteur.....37€
- Frais de fermeture de compteur37€
- Frais de vérification du compteur.....250€

2020 1512 094	Vote des subventions aux associations
---------------	---------------------------------------

Le Conseil Municipal, vu la proposition émise par la commission des finances réunie le 09 novembre 2020 et après débats, fixe, à l'unanimité, ainsi qu'il suit, les montants des subventions allouées aux associations par la commune pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS LOCALES	
Part jeune pratiquant une activité sportive (enfants de Larçay - 18 ans)	20,85 € par enfant
Part charges patronales (enfants de Larçay - 18 ans)..	12,50 € par enfant
Participation aux frais de transport par Km pour les déplacements régionaux et nationaux jeunes de Larçay - 25 ans	0,08 € /Km par véhicule

Informations au Conseil Municipal au titre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions suivantes, au titre de l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par délibération du Conseil Municipal n° 2020 2305 012 en date du 23 mai 2020 :

Fixer, dans la limite d'une augmentation ou d'une diminution maximale de 20%, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées

Tarifs municipaux 2021 :

Cimetière :		
Concession 15 ans	160 €	
Concession 30 ans	375 €	
Case au columbarium 15 ans	300 €	
Case au columbarium 30 ans	670 €	
Cave urne 15 ans.....	220 €	
Cave urne 30 ans.....	480 €	
Urne Tours 15 ans	330 €	
Urne Tours 30 ans	700 €	
Droit inhumation	70 €	
Dispersion des cendres	70 €	
Dépôt ou scellement d'une urne sur une concession	70 €	
Locations de salles :		
Salle MARJAULT	Habitants de Larçay	Extérieur
. Le week-end (du samedi 10 h au dimanche 18 h) et les jours fériés.....	160 € + c 300 €	400 € + c 300 €
. Un jour en semaine hors veille de jour férié (de 9 h à 9 h)	85 € + c 180 €	170 € + c 180 €
Chauffage pendant la période de chauffe ➤ A la journée	15 €	15 €

Gratuit pour les associations communales		
Salle LOUIS XIII + Camille CLAUDEL	Artiste Larcéen	Groupement d'artistes ou artiste extérieur
Semaine (vendredi à vendredi).....	65 € + c 180 €	90 € + c 180 €
Week-end (vendredi à dimanche).....	40 € + c 180 €	60 € + c 180 €
Salle F. MITTERRAND	Habitants de Larçay	Extérieur
<u>Location :</u>		
Un jour de 9 h à 9 h le lendemain.....	400 €	800 €
. Week-end	500 €	1000 €
. Extension dojo exclusivement en période estivale	200 €	230 €
. Caution	500 €	500 €
. Forfait chauffage pendant la période de chauffe par tranche de 24h	60 €	60 €
Gratuit pour les associations communales		
<u>Eau :</u>		
Facturation branchement sans compteur	1100,00 €	
Fourniture et pose du compteur 3 m3	145,00 €	
Fourniture et pose du compteur 5m3.....	185,00 €	
Branchement assainissement	Sur devis	
Participation Assainissement Collectif	1375,00 €	
<u>Tarif Tennis :</u> pour les Larcéens non adhérents, à l'heure		
Bords du Cher	9,00 €	
<u>Tarifs photocopies :</u>		
Simple A4	0,15 €	
Recto-verso A4	0,25 €	
Simple A3	0,25 €	
Recto-verso A3	0,40 €	
Forfait passages A4 80g BLANC pour les associations sauf Larçay Accueil (si papier couleur : à fournir par l'association et pris en compte sur le forfait passage)	2 200 passages	
Forfait passages A4 80g BLANC pour Larçay Accueil (si papier couleur : à fournir par l'association et pris en compte sur le forfait passage)	6 600 passages	
<u>Location de jardin :</u> m² (eau comprise)	0,40 € / m ²	

Prix de l'heure des travaux communaux en régie (budget commune, eau, assainissement) : Main d'œuvre Camion (avec main d'œuvre)..... Tractopelle (avec main d'œuvre) Tracteur (avec main d'œuvre).....	 35,00 € 65,00 € 65,00 € 55,00 €
Prix de l'heure du tarif de nettoyage pour incivilités et des dépôts sauvages de déchets Tarif évacuation de dépôt sauvage ou autre (forfait jusqu'à une tonne) Tonne supplémentaire Tarif horaire pour nettoyages divers (incivilités)	 200,00 € 100,00 € 70,00 €
Tarif Spectacles : Tarif exceptionnel Plein tarif Comité entreprise/étudiant Tarif spécial Tarif base/groupe scolaire	 18,00 € 12,00 € 9,00 € 6,50 € 3,50 €
Droit de place Mètre linéaire de l'étalage ou du camion, par jour d'occupation	0,50 €
Crédits scolaires (par enfant) :	54,50 €
Répartition des charges de fonctionnement des écoles Communes situées en dehors du canton : Communes de Veigné et Esvres :	916€ par élève scolarisé en classe maternelle 548€ par élève scolarisé en classe élémentaire 274€ par élève scolarisé en classe élémentaire 458€ par élève scolarisé en classe maternelle
Restaurant scolaire : Enfant maternelle/élémentaire..... Personnel communal..... Adulte et repas exceptionnel..... PAI	 3,30 € 3,30 € 4,20 € 1,55 €
Surveillance des devoirs : De 16h30 à 17h45.....	 1,00 €

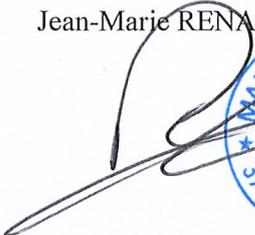
Monsieur le Maire lève la séance à 20h51.

Le Maire,


Jean-François CESSAC



Le secrétaire de séance,


Jean-Marie RENAUDEAU

